

Poitiers, le 25 août 2020

Retour au 90km/h : une proposition cohérente et raisonnable

La Commission Départementale de la Sécurité Routière s'est réunie le 25 août, sous la présidence de Chantal CASTELNOT, Préfète de la Vienne et en présence de Gilbert BEAUJANEAU, Vice-Président du Département en charge des Routes et François BOCK, Conseiller Départemental. Ont également pris part au vote Dominique DABADIE, maire de Champigny-en-Rochereau, représentant l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalité de la Vienne, Caroline BRAUN-METZGER, déléguée régionale de la Fédération Nationale des Transports Routiers Poitou-Charentes, Jean-Pierre FAVREAU, directeur départemental de l'Association de la Prévention Routière, Eric SIGALAS, directeur de la Direction Départementale du Territoire, Jean PROST, directeur de la Direction Départementale de la Sécurité Publique, le major Stéphane MAQUA du Groupement de Gendarmerie de la Vienne.

En préambule, Chantal CASTELNOT, Préfète de la Vienne a rappelé le contexte législatif permettant aux Départements de fixer sur des portions de voies, hors agglomérations, la vitesse à 90km/h contre 80km/h actuellement.

Sur les 4 700 km de routes du réseau routier départemental, le Département de la Vienne a proposé d'étudier 200 kilomètres pour un retour à 90 km/h. «*La sécurité routière est une préoccupation permanente du Département dans ses missions de gestionnaire de la voirie. Dans la Vienne, et notamment dans les secteurs ruraux, la mesure d'abaissement de la vitesse à 80km/h a été perçue comme pénalisante pour les populations pour lesquelles l'automobile est le seul moyen de mobilité*», explique Gilbert BEAUJANEAU.

Conformément à la loi d'Orientation des Mobilités autorisant les Départements à relever la vitesse maximale autorisée à 90 km/h, une étude d'accidentalité a été réalisée pour les itinéraires, en analysant des sections homogènes, notamment en termes de trafic. Une enquête a également été menée auprès de l'ensemble des communes en 2019.

«Le croisement des propositions du terrain, de celles des élus, des Conseillers Départementaux et des techniciens ont abouti à une proposition cohérente et raisonnable», estime Gilbert BEAUJANEAU.

Huit itinéraires ont été soumis au vote. Pour chacun des votes, Jean-Pierre FAVREAU, directeur départemental de la Prévention Routière a donné un avis défavorable en accord avec l'avis donné au niveau national par l'association. Caroline BRAUN-METZGER, déléguée Régionale de la Fédération des Transports Routiers Poitou-Charentes s'est, elle, abstenue sur la globalité des votes.

Sept itinéraires ont reçu un avis favorable, à savoir :

- ° Migné-Auxances / Maine-et-Loire (RD 347)
- ° Loudun /Indre-et-Loire (RD 61)
- ° Vouillé / Jaunay-Marigny (RD 62 et RD 169)
- ° Jaunay-Marigny / Indre-et-Loire (RD 910 et RD 161)
- ° Saint-Julien-l'Ars / Indre (RD 951)

- ° Saint-Benoît /Civray (RD 741 et RD 1)
- ° Fontaine-le-Comte / Deux-sèvres (RD 611)

L'itinéraire Montmorillon / Lussac-les-Châteaux (RD 727 et RD 727 B) a reçu un avis défavorable (quatre votes défavorables celui de la Préfète étant prépondérant, une abstention et quatre votes favorables). Le Département prend acte de cette décision et ne passera pas outre l'avis consultatif de la commission.

Après la validation des différents arrêtés de circulation, les panneaux 90 devraient être installés, sur les premiers tronçons, d'ici la mi-septembre.

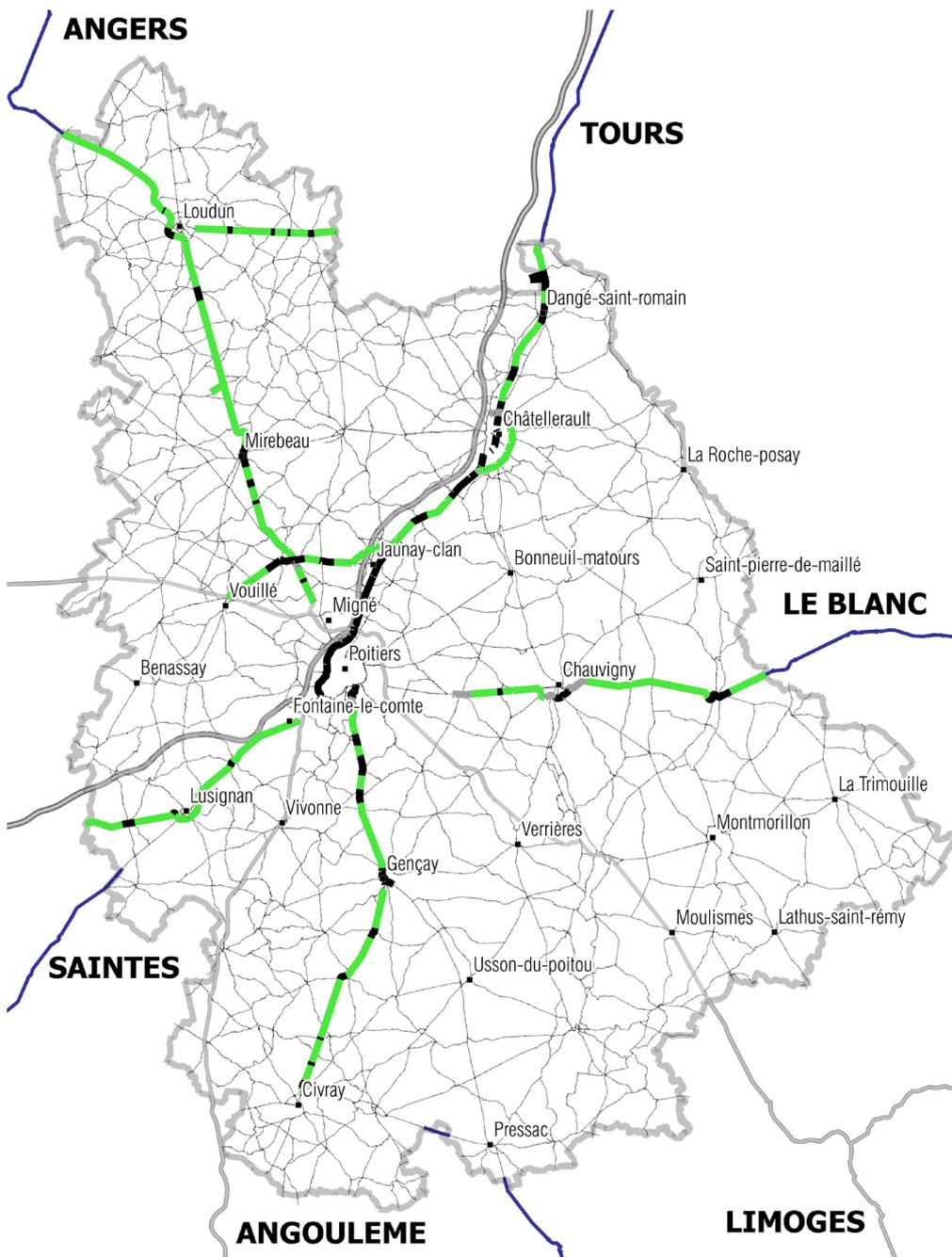
D'ores et déjà le Département travaille sur le retour à 90 km/h pour de nouveaux tronçons. Ils devraient être proposés à la Commission départementale de la sécurité routière d'ici la fin de l'année.

Contact presse

Karine DUFOUR

06 07 24 02 19 / kdufour@departement86.fr

Itinéraires validés par la CDSR



En vert les tronçons validés par la commission, en noir, les traversées d'agglomération.